



Sommaire

CTSD	2
CDEN.....	2
Réforme dite « des rythmes scolaires ».....	2
Règlement départemental 2013.....	3
Mesures de rentrée 2013.....	3
Transports scolaires.....	4
Conclusion.....	4

Compte-rendu CTSD / CDEN 28 juin 2013

CTSD

1. Ouverture de 2 classes

- École élémentaire de Pont-du-Casse (1 poste)
- École maternelle de Colayrac (1 poste) + 0,25 de décharge

2. Fermeture d'une classe

- Non ouverture du dispositif « scolarisation des enfants de moins de 3 ans » initialement prévu à l'école primaire d'Astaffort (1 poste)

3. Blocage à la fermeture

- Ecole élémentaire Paul Langevin - AGEN (1 poste)

4. Autres mesures

- Ouverture d'un poste à l'IME de Montclairjoie de MONTPEZAT
- Renforcement EANA (0,25 poste)

FO a voté contre cette proposition. Nous refusons le cadre imposé par l'administration qui veut qu'une ouverture soit accompagnée d'une fermeture : FO soutient toutes les demandes d'ouverture jugées nécessaires par les collègues et s'oppose aux fermetures. Mais les syndicats peuvent de toute façon faire valoir tous les arguments qu'ils veulent, la liste est préparée avant et ne subit aucune modification !

Par exemple, l'école élémentaire Jules Ferry à Villeneuve qui justifie une demande d'ouverture : la DASEN dit avoir découvert le problème la veille dans le journal et met de suite en concurrence les autres écoles de la commune en parlant de baisse globale des effectifs sur Villeneuve. En clair : si on ouvre à Ferry on ferme ailleurs ! À noter que dans la décision finale de la DASEN cette école n'est même pas signalée en blocage à l'ouverture alors qu'il reste encore 2,75 postes en réserve...

Autre exemple, l'école élémentaire Langevin à Agen : la DASEN crée un précédent en remettant en cause en juin une ouverture ferme décidée en février... Selon toute probabilité elle risque de maintenir le dispositif plus de maîtres que de classes, qui remet en cause notre statut, et annuler l'ouverture... Pour FO ce n'est pas acceptable.

CDEN

Les CDEN se suivent... et se ressemblent : ils peuvent se résumer à « Cause toujours... ».

Le CDEN se réunissait vendredi après-midi, dans la foulée de trois autres réunions : comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires jeudi matin, CHSCT jeudi après-midi, CTSD vendredi matin, suivi par une réunion de la CAPD mardi prochain. Nous avons dénoncé ce véritable marathon, ne laissant que peu de temps pour préparer ces instances, et dénotant de la précipitation dans laquelle se met en place la réforme dite « des rythmes scolaires ».

Réforme dite « des rythmes scolaires »

Dans la déclaration préalable que nous avons faite, nous avons indiqué que la résistance contre l'application du décret du 24 janvier ne faiblissait pas, au contraire. Face aux conditions concrètes de mise en œuvre du décret, de nombreuses municipalités font marche arrière et reportent à la rentrée 2014. Rappelons que 82 % des communes (65 % en Lot et Garonne) ont décidé de ne pas appliquer la réforme à la rentrée 2013. Ainsi, le maire de Feugarolle a indiqué : « *J'ai été obligé de faire marche arrière sur les*

rythmes. On va être obligé de faire payer cette heure et demie d'activité périscolaire. Je regrette cette réforme, elle est peut-être bonne mais il faudrait sans doute la rediscuter. »

Confortés par cette résistance majoritaire, nous avons réaffirmé notre exigence d'abrogation du décret du 24 janvier, qui organise le désengagement de l'Etat et la territorialisation de l'école, et avons annoncé la décision prise par notre conseil syndical du 26 juin de ne plus participer au comité de suivi départemental.

Concernant les incertitudes planant sur le versement de l'aide promise aux mairies, la DASEN nous a répondu que ses services étaient chargés de faire le nécessaire pour que les fonds soient versés (1/3 en octobre, les 2/3 restants début 2014). Elle a fait part d'une annonce que vient de faire le ministre Peillon : les CAF subventionneront chaque enfant inscrit dans le PEDT pour au moins 3 heures par semaine (ce qui n'est pas le cas lorsque les activités périscolaires seront organisées par un centre de loisir sans hébergement). Un maire ayant demandé comment les CAF allaient trouver les fonds, la DASEN a répondu : « Il y a une ligne budgétaire. » Elle s'est bien gardée de faire allusion aux déclarations du président de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) qui s'inquiète des conséquences de ce désengagement de l'Etat.

Le représentant des DDEN a quant à lui déclaré : « *Nous approuvons la réforme mais nous serons très attentifs à la laïcité.* »

Règlement départemental 2013

Les horaires des écoles passant à quatre jours et demi, annexés au règlement départemental, ont été présentés au CDEN. La DASEN a indiqué que là où il restait quelques points d'achoppement entre les enseignants et les mairies, c'était en voie de règlement (dans combien de cas les enseignants ont-ils été contraints et forcés d'accepter des horaires qui ne correspondaient pas à leur souhait ?). Nous avons interpellé la DASEN sur le cas du groupe scolaire Edouard Herriot de Marmande, dont le conseil d'école a adopté unanimement des horaires (matinée plus longue, pause méridienne limitée à 1 h 45), la mairie ayant décidé de ne pas en tenir compte et d'imposer des horaires avec une pause méridienne de 2 h 15. Nous lui avons demandé de trancher en faveur des enseignants. La FSU et la CGT ont appuyé cette demande. Quant à l'UNSA, le seul problème à ses yeux réside dans le fait que la municipalité a publié les nouveaux horaires avant la tenue du CDEN... Réponse de la DASEN : Dans un souci de cohérence et d'harmonisation au niveau de la ville, elle a tranché en faveur de la mairie, arguant que les autres écoles avaient accepté ces horaires. Ajoutant : « *C'est la démocratie.* » (sic!) Voulant se montrer rassurante, elle a précisé que, bien que les PEDT soient élaborés pour une durée de trois ans, si les horaires posent problème dans certains cas cela pourra être revu. Tu parles...

Concernant le règlement lui-même, nous avons de nouveau demandé à ce qu'à l'obligation faite au directeur d'école d'élaborer un PPMS (prévention des risques majeurs) soit substitué l'obligation légale pour les communes de mettre en place le PCS (plan communal de sûreté).

Réponse de la DASEN : « *Nous avons bien entendu la remarque de FO.* » Vous l'avez compris, le document est resté en l'état.

Vote sur le règlement départemental : 5 pour, 2 contre (FO et CGT), 9 abstentions.

Mesures de rentrée 2013

La DASEN a énuméré l'ensemble de mesures présentées la matin en CTSD, d'ouvertures et de fermetures de classe, ainsi que celle prises dans le cadre des dispositifs « plus de maîtres que de classes » et « scolarisation des moins de trois ans ». Avec la FSU, nous avons appuyé la demande des collègues de l'école Langevin à Agen de levée du blocage à l'ouverture d'une septième classe. En effet, cette ouverture avait été actée en février, et est aujourd'hui remise en cause au prétexte d'une baisse des effectifs. Par contre elle maintient le poste créé dans le cadre du dispositif « plus de maîtres que de classes » : elle fait clairement le choix de ce qui va dans le sens de la remise en cause de nos garanties statutaires.

Nous avons indiqué que globalement les mesures proposées ne permettaient pas une amélioration

significative des conditions de travail des élèves et des maîtres, que nous avons affaire au changement dans la continuité.

Vote sur les mesures proposées par la DASEN : 5 pour, 11 contre.

Transports scolaires

Le vice-président du Conseil général a présenté les décisions pour améliorer la sécurité au niveau des transports scolaires décidées par le département suite à l'accident dramatique survenu à Saint-Jean de Thurac. Ces décisions se déclinent en quatre mesures :

- Exiger des accompagnateurs sur chaque ligne, accompagnateurs qui seront formés.
- Décision de ne plus transporter les enfants de moins de trois ans, car les ceintures de sécurité ne sont pas adaptées à leur morphologie et peuvent s'avérer plus dangereuses que leur absence.
- Proposer aux enseignants de sensibiliser les enfants (une quinzaine de minutes deux ou trois fois dans l'année) sur les risques liés au transports scolaires.
- Sécurisation des points d'arrêt.

Le seconde mesure a suscité des réactions, mettant en cause la différence de traitement entre les parents d'enfants de moins de trois ans et ceux d'enfants de plus de trois ans. Pour le vice-président du Conseil général, il n'y a pas de problème d'équité puisque, dit-il, les parents sont déjà contraints d'assurer eux-mêmes le transport de leur enfant à la crèche ou chez la nourrice. Il a précisé que les sièges rehausseurs peuvent être utilisés dans les petits cars mais ne sont pas adaptés aux cars plus grands. Nous lui avons fait remarqué qu'on ne pouvait pas mettre sur le même plan l'accès à l'école et les modes de garderie de la petite enfance, et que de fait, cette mesure remettait en cause l'égalité d'accès au service public de transport. De surcroît, dans la mesure où l'on promeut la scolarisation des moins de trois ans en direction des milieux défavorisés, cela revient à pénaliser les familles les plus modestes.

Le vice-président a indiqué qu'il entendait bien ces remarques, mais que le département ne pouvait pas faire autrement, appuyant son propos sur le fait que 63 % des conseils généraux avaient adopté la même mesure.

Ces propositions du conseil général n'ont pas été soumises au vote.

Précisons que dans les années à venir, du fait des politiques d'austérité, la gratuité pour tous des transports scolaires risque d'être remise en cause, le vice-président évoquant le processus de transfert de cette compétence aux communautés d'agglomération.

Conclusion...

Force est une nouvelle fois de constater que ce n'est pas dans le cadre d'un CDEN (organisme consultatif) qu'il est possible de faire valoir nos revendications, puisqu'il ne s'agit pas d'un cadre permettant la libre négociation. Pour que cela puisse être le cas, il faudrait que telle ou telle mesure soit discutée sur la base d'un rapport de force : manifestations, blocages... au moment où se réunit le CDEN.

Christophe Attias, Éric Lafond

**Vous avez besoin du SNUDI FO,
le SNUDI FO a besoin de vous
Rejoignez nous !**